CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

SIAEP DE LA REGION DE L'ISLE ADAM - Prélèvement et mesures de terrain du 23/08/2024 à 09h40

L’eau du robinet est en France l’aliment le plus contrôlé. Elle fait l’objet d’un suivi sanitaire permanent, destiné à en garantir la sécurité sanitaire, depuis le captage dans le milieu naturel, jusqu’au robinet du consommateur.

Le suivi sanitaire de l’eau comprend à la fois :

- la surveillance exercée par la personne responsable de la production et distribution de l’eau,
- le contrôle sanitaire mis en œuvre par les Agences régionales de santé.

Documents
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE - CHAMPAGNE-SUR-OISE - 09500180686